

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA

COMMUNE DE MOZOGO

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO-TSANAGA DIVISIONAL

MOZOGO COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

DECISION N° 09/DA/RC/REN/DMT/C-MOZ/CIPM/AI/2023

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 09/AONO/C-MOZ/CIPM/AI/2023 DU 11 FEVRIER 2023 EN PROCEDURE NORMALE POUR L'EXECUTION
DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE EN LAMPADAIRE SOLAIRE DES VILLAGES : MOZOGO (25),
ASSIGHASSIA (10), TALLA MASSALI (05), ZAMGA (05), MAWA KARAZAWA (10)
ET DJIBRILLI (05) DANS LA COMMUNE DE MOZOGO, DEPARTEMENT
DU MAYO-TSANAGA, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MOZOGO
(AUTORITE CONTRACTANTE)

- VU La Constitution ;
- VU Le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2002/03 du 19 Avril 2002 portant code général des Impôts ;
- VU Le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU Le Décret n°2012/074 du 04 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2012/075 du 04 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code de Marchés Publics ;
- VU L'Arrêté Présidentiel n°33/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur les cahiers des clauses Administratives générales applicable aux Marchés Publics des Travaux ;
- VU La Circulaire n° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative l'application du code des Marchés Publics ;
- VU La Circulaire n° 002 et 003/CAB/PMR du 30 Janvier 2011 qui précise les modalités de mutation économiques des Marchés Publics ;
- VU La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- VU La Décision n°07/DM/C-MOZ/SG/2020 du 23 Mars 2020 constatant la composition des commissions internes de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune de Mozogo ;
- VU Le Procès-Verbal de la Sous-Commission d'analyse technique ;
- VU La lettre de proposition d'attribution de Monsieur le président de la commission interne de passation des Marchés Publics auprès de la commune de Mozogo.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué à l'établissement **NGOYE SERVICES GENERAL**, le Marché, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert N° 09/AONO/C-MOZ/CIPM/AI/2023 du 11 Février 2023 en Procédure Normale pour l'exécution des travaux d'Eclairage en lampadaire solaire des villages : MOZOGO (25), ASSIGHASSIA (10), TALLA MASSALI (05), ZAMGA (05), MAWA KARAZAWA (10) et DJIBRILLI (05) dans la Commune de Mozogo, Département du Mayo-Tsanaga, Région de L'Extrême-Nord, pour un montant de **VINGT NEUF MILLIONS SEPT CENT MILLE (29 700 000) Francs CFA Toutes Taxes Comprises** et un délai d'exécution de **Trois (03) mois.**

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/DGMI/YDE (P.C.R)
- DREN/MINMAP(P.C.R)
- PREFET/MT
- ARMP/MT (P.Info)
- DD/MINMAP/MT (P.Infos)
- PCIPM/C.MOK (P Infos)
- INTERESSES

Mozogo, le

31 MARS 2023

Le Maire

(Maître d'Ouvrage)





Le Maire,

Fait à Mozzo, le

3 Mars 2023

soumissionnaires non retenus. / -

Le présent communiqué tient lieu de mien levée de caution pour les

l'établissement du projet des Lettres-Commandes.

Mozzo (Service Intérieur de Gestion Administrative des Marchés Publics) pour
Le Directeur de l'établissement concerne est invité à passer à la Commune de

Ref.	Objets	Montant TTC	Montant TTC	Performance	Attributaire	Détails de l'exécution
AAO N°09	Eclairage en lampadaires solaire des villages : Mozzo (25), Assinghasia (10), Talla MASSAII (05), ZAMGA (05), ASSIGHASSIA (10), TALLA MASSAII (05), ZAMGA (05), Mawa KARAZAWA (10) et Djibrilli (05)	74,46%	29 700 000	29 700 000	ES NGUYE SERVICES GENERAL	03 Mois

ci-dessous :

Le Maire de la Commune de Mozzo (Maire d'Ouvrage), à l'honneur d'informer le public du résultat du Marché objet de l'avoir appelé d'offres national ouvert N° 09/AONO/C-MOZ/CIPM/AI/2023 du 11 Février 2023 en Procédure Normale pour l'exécution des travaux d'Eclairage en lampadaires solaire des villages : MOZOGO (25), ASSIGHASSIA (10), TALLA MASSAII (05), ZAMGA (05), Mawa KARAZAWA (10) et Djibrilli (05) dans la Commune de Mozzo, financement : BIP MINÉ, Exercice 2023; Département du Mayo-Tsanaga ; Région de l'Extreme-Nord, conformément au tableau ci-dessous :

(Diffuser plusieurs fois à l'antenne)

N° 09 /CR/MINMAP/C-MOZ/CIPM/2023

COMMUNIQUE RADIOD



18-3